

CHILI - Impunité, Vérité, justice et pardon. La réconciliation ne se force pas

vendredi 1er juin 2001, mis en ligne par [Dial](#)

De nombreux pays d'Amérique latine sont aux prises avec les questions de l'impunité, de la vérité, de la justice et de la réconciliation. Le texte ci-dessous prend en compte les éléments essentiels à une véritable démarche de réconciliation, dont avant tout l'établissement de la vérité et l'accomplissement de la justice. Il faut que soit préalablement établie cette « logique de l'équivalence » à laquelle renvoie la justice, avant de mettre en avant celle du pardon. Tel est le point de vue soutenu dans cet éditorial de la revue jésuite Mensaje, mars-avril 2001 (Santiago).

Depuis de nombreuses années, on parle au Chili de réconciliation. On en parle tant que le mot a perdu sa force et sa crédibilité. Divers ont été les arguments pour la rendre nécessaire : raison d'État, sécurité nationale, croissance économique, paix sociale, instabilité politique, problèmes réels des gens.

Efficacité de la vérité

Il nous semble que ce qui nous a le plus rapproché d'une authentique réconciliation a été le processus collectif d'assimilation de la vérité sur les violations des droits humains qui se sont produites pendant la dictature militaire. Aucune exhortation au pardon n'a été plus efficace pour faire l'union des sentiments en différents secteurs, comme la diffusion de l'histoire de Juan Alegría, le charpentier utilisé et assassiné pour couvrir le crime du dirigeant syndical Tucapel Jiménez. Aucun effort n'a autant touché ceux qui pensaient différemment comme le montre le témoignage émouvant du général en retraite Joaquín Lagos, condamnant la torture brutale et les assassinats subis par Eugenio Ruiz-Tagle et d'autres détenus aux mains de la « Caravane de la mort ». La connaissance de ces événements nous a aidés à nous mettre à la place de l'autre et à nous permettre de porter sa souffrance.

L'impact de la publication véridique de ces faits - et d'autres également - pose aux moyens de communication le défi d'exposer avec objectivité ce qui est arrivé et contribue ainsi à la convergence des volontés qui rendent possible une véritable réconciliation.

Les contributions à une conscience commune

Divers événements et initiatives ont contribué à générer les consensus nécessaires à une véritable réconciliation. Chacun pris isolément est insuffisant, mais leur ensemble a contribué à nous faire atteindre, à nous Chiliens, une vision partagée du tragique héritage que nous a légué la dictature en matière de droits humains. Chaque situation a eu pour résultat que des faits qui étaient auparavant niés, nuancés ou justifiés ont été reconnus, y compris par les forces armées, suscitant des débats et des discussions qui contribuent à renforcer la conscience nationale en matière de souffrance, condamnation et refus. Parmi ces événements, nous pouvons mentionner les découvertes des restes des disparus, le rapport Vérité et réconciliation, le jugement et la condamnation des auteurs du terrorisme d'État, les plaintes pour disparition forcée et pour assassinat déposées devant les tribunaux chiliens et étrangers. Et aussi, en dernier lieu, la Table de dialogue et ses résultats.

Appels à la réconciliation

Le cardinal, récemment nommé, Francisco Javier Errázuriz, archevêque de Santiago et président de la Conférence épiscopale du Chili a lancé un appel à la réconciliation dans la vérité, la justice et le pardon. Il y considère nécessaire que justice soit faite au moins dans les cas les plus graves et emblématiques, sans écarter ce qui est en cours dans les autres cas ni prétendre faire obstacle au travail des tribunaux de justice. Son appel s'apparente à ceux que firent ses illustres prédécesseurs.

Toutefois, tous les appels à la réconciliation n'ont pas le même poids moral. Nous n'oublions pas qu'un grand nombre de catholiques, laïcs et ecclésiastiques, y compris quelques évêques, ont soutenu avec enthousiasme le gouvernement militaire. Il y a plus : ni les déclarations de l'épiscopat, ni les efforts de l'Église pour défendre les droits humains n'ont obtenu que ces personnes changent de position. Ainsi l'a indiqué le *mea culpa* que l'Église elle-même a fait l'an passé et la demande louable de pardon faite par le député Pía Guzmán qui, venant d'un vaste secteur de catholiques liés à la droite, a reconnu n'avoir pas écouté les évêques.

C'est pour cela que nous devons discerner entre les appels à la réconciliation qui proviennent de l'intérieur et de l'extérieur de l'Église, en analysant leurs motivations et les raisons avancées pour l'exiger. Il est nécessaire de savoir ce qui s'est passé, de l'examiner, de le démontrer, de le diffuser et de le sanctionner de quelque manière. C'est important pour le bien du pays, par respect pour les victimes et leurs familles, et aussi pour aider ceux qui commirent ces crimes. Ceux-ci doivent prendre conscience du tort qu'ils ont fait, car ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront se repentir franchement.

Le devoir de justice et la gratuité du pardon

La réconciliation entre personnes devient particulièrement difficile lorsqu'on ne connaît pas la vérité de ce qui s'est passé et qu'on ne recherche pas le maximum de justice possible. Cependant, ni la vérité ni la justice n'entraînent automatiquement le pardon et la réconciliation. En ce sens, nous devons prendre soin de distinguer les plans qui, bien qu'inséparables, ne doivent pas être confondus. Une chose est le devoir éthique de mémoire et de justice, autre chose la gratuité du pardon et de la réconciliation. Le premier appartient à la logique de l'équivalence, au domaine de ce qui est dû, de la correspondance et de l'échange. L'autre répond à la logique de la surabondance, au domaine de la grâce qui n'attend rien en échange ; ici nous rencontrons l'amour et aussi le religieux. Il ne convient pas de faire des appels au pardon pour exempter de leur devoir les tribunaux de justice dans un pays où règne l'état de droit. Les juges doivent faire respecter la loi, sanctionner les délits et rendre la justice. Il ne leur revient pas d'en appeler à la réconciliation ou au pardon, pas plus que d'obéir à ceux qui veulent barrer le chemin de la vérité et de la justice.

La réalité a démenti plusieurs fois ceux qui forcent la réconciliation, craignant les dangers que courraient la démocratie ou la sécurité nationale quand on exige plus de justice. Nous croyons au contraire que la vengeance et la haine sont bien plus encouragées lorsqu'il y a impunité et que l'appareil judiciaire est inopérant. Il n'y a pas de risque au Chili que la justice devienne injuste par excès de zèle.

Le chemin de la réconciliation

Comme l'affirmé Mgr Errázuriz, la blessure provoquée par les violations des droits humains est ouverte et, pour autant, elle continue d'être un problème présent et réel pour les gens, qui ne peut être refermé ni par décret ni par force.

Notre peuple est dans sa majorité noble et compatissant. Il l'a montré lorsque la disgrâce s'est abattue sur notre terre. Nous savons que le pardon est gratuit, qui est de l'ordre de l'action de Dieu. Certains l'ont déjà donné et reçu. Ce pardon est en lien avec la justice, mais ne la remplace pas. Il nous rappelle que notre justice n'est qu'humaine et jamais un jugement définitif. Le pardon oriente vers la justice et lui évite le risque de se transformer en vengeance. De son côté, la justice facilite le pardon, mais ne le génère pas.

Quand la force de la vérité aura consolidé ses bases, quand la blessure de notre patrie sera guérie et quand la dignité de la personne humaine sera une valeur indiscutable pour tous les Chiliens, il deviendra plus facile que beaucoup d'autres offrent et reçoivent le pardon, car nous aurons avancé sur le chemin qui conduit à la réconciliation.

- **Dial** - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 2475.

- Traduction Dial.

- Source (espagnol) : *Mensaje*, mars-avril 2001

En cas de reproduction, mentionner au moins les auteurs, la source française (Dial - <http://www.dial-infos.org>) et l'adresse internet de l'article.